



La plateforme **#1jeune1solution** accompagne tous les jeunes dans leur parcours professionnel :

Rendez-vous sur : www.1jeune1solution.gouv.fr

"Je suis jeune, je découvre les solutions pour préparer mon avenir "

Pour accompagner les jeunes à entrer dans la vie professionnelle,
voici les différentes mesures existantes
d'aide à l'embauche des jeunes !



Aide exceptionnelle pour le recrutement d'un alternant jusqu'au 31 décembre 2023 :
6000€



Contrats aidés :

Le CIE :

Contrat Initiative Emploi
Aide financière pour l'employeur
Secteur marchand

Détails au dos



Le PEC : Parcours Emploi

Compétences

Aide financière pour
l'employeur Secteur non-
marchand / associatif

Contactez-nous ! Nadine Lantenois : 01 60 67 04 50

ou n.lantenois@milopro.fr

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



Contrat aidé :

Le CIE :

Facilite l'accès durable à l'emploi
des jeunes
Formation interne ou externe



**Montant mensuel de l'aide
(base smic) :**

-26 ans : entre 299€ & 449€
(selon la durée hebdomadaire de
travail)
-Bénéficiaire de l'Allocation
Adulte Handicapé ou du RSA :
nous contacter



Contrat aidé :

**Le PEC : Parcours Emploi
Compétences**

Tryptique Emploi-formation-
accompagnement



**Montant mensuel de l'aide
(base smic) :**

-26 ans : entre 399€ & 519€
(selon la durée hebdomadaire de
travail)
-Bénéficiaire de l'Allocation
Adulte Handicapé ou du RSA :
nous contacter



**CDD initial de 6 mois minimum - renouvellement possible sous conditions
(durée maximale totale cumulée d'aide : 24 mois) - ne pas avoir licencié
économiquement dans les 6 mois et être à jour des cotisations sociales.**



Rappel : smic horaire brut au 01/05/2023 = 11.52€ / smic mensuel brut = 1 747,20€

**Contactez-nous ! Nadine Lantenois : 01 60 67 04 50
ou n.lantenois@milopro.fr**